SEANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY**, **Maire**.

<u>Présents</u>: BEAUMONT Robert, BRUNETEAU Frédéric, CESBRON Didier, GUILBERT Raymonde, DELARUE Anne-Sophie, REYNOLD de SERESIN Benoit, TERRIEN Jean-Paul, GRANDHOMME Isabelle, KAHLOUL Rouchdy, MOINE Marie-Françoise.

<u>Absents excusés</u>: PINEAU Jérôme (pouvoir), RAY Thierry (pouvoir) et MOREAU Malika (pouvoir).

Absent : DELAUNAY Michaël

Secrétaire de séance : KAHLOUL Rouchdy

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11

Date de la convocation : 20/03/2017 Affichage : 31/03/2017

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2015** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ~ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Considérant que, M. BEAUMONT Robert, 1er adjoint a été désigné pour présider la séance, Considérant que Madame Laurence DELAUNAY, Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte Administratif 2016 qui fait ressortir les résultats suivants :

253 578.17 €
316 824.42 €
63 246.25 €
130 555.49 €

ONCTIONNEMENT	193 801.74 €
137 100.70 €	
227 092.19 €	
89 991.49 €	
10 264.26 €	
	137 100.70 € 227 092.19 € 89 991.49 €

100 255.75 €

EXCEDENT GOLBAL DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Après avoir entendu le compte administratif 2016 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs :
- Excédent de 130 555.49 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
- Excédent de 63 246.25 €

SOIT UN RESULTAT A AFFECTER DE

193 801.74 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêter est de : 95 983 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser est de 0 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 67 350 €

Affectation obligatoire 0 €

VOTE DU BUGET PRIMITIF 2017

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime:

ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

> en section de fonctionnement,

dépenses 442 904.00 €

recettes 442 904.00 €

en section d'investissement,

dépenses 234 991.00 €

recettes 234 991.00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Sujet reporté à la prochaine réunion du conseil

<u>ADHESION « SERVICE COMMUN » SYSTEMES D'INFORMATION DE LA CTE</u> <u>D'AGGLOMERATION.</u>

Sujet reporté à une prochaine réunion de conseil

PARTICIAPTION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2001-1474 du 8 novembre 2001 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissement au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- de participer à compter du 1^{er} mai 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 25 % de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Ouestions diverses

Eglise : Rapport de la visite de M. LATRON, architecte des bâtiments de France, suite au sinistre dû à la tempête sur la toiture du chœur de l'église, coté cimetière.

Jardin pour l'école : Mettre des grilles, côté du fossé

Jardin communal : Plantations faites par Isabelle **CCAS d'Angers :** Visite de la commune le 17 mai

Local rangement tables : Trouver une solution pour le sol

Anjou Vélo vintage: Animations et déjeuner à l'Abbaye le 24 juin

Appli Gig@lis: Pas de réseau? faites-le savoir! Télécharger l'appli Gig@lis et contribuez

à l'amélioration de la couverture mobile de votre commune.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits. Et ont signé les membres présents.